

M. le président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais j'ai donné la parole à l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Anderson). Si l'honorable député veut bien attendre un peu, il pourra parler après ce député.

(Traduction)

M. Anderson: Monsieur le président, je ne critique certes pas le ministre des Finances, car il m'a beaucoup aidé grâce à sa connaissance de la circonscription que je sers et du grand nombre de filatures de lainages de ma circonscription, mais je veux signaler au comité le sort pénible des divers fabricants de lainages et de cotonnades de ma région. Trois grandes filatures ont fermé complètement; l'une a une filiale à Barrie et une autre à Peterborough. Ces grandes entreprises employaient 2,500 ouvriers, et d'après les derniers renseignements il n'y en avait que 4 à l'usine. Et j'ai appris hier que la plus grande filature restant dans ma circonscription sera forcée de fermer à la fin du mois à moins qu'on ne puisse trouver une solution au cours des prochains jours.

La direction des diverses filatures apprécie avec reconnaissance la faible augmentation du tarif de préférence britannique, mais on n'a pas modifié le tarif de la nation la plus favorisée ni le tarif général, et pourtant la majeure partie de notre perte de commerce tient aux importations accrues de l'Italie et aussi du Japon. La fermeture de ces grandes filatures est grave; en songeant au merveilleux apport que ces entreprises ont fourni à l'économie canadienne durant les années de guerre, je me demande où s'adresserait le gouvernement en cas de circonstances critiques pour le pays en vue d'obtenir le genre de tissu qu'ont fourni ces deux très grandes maisons de ma circonscription. L'une de ces fabriques,—celle qui se fermera peut-être ce mois,—produit plus du tiers des couvertures de laine de provenance canadienne. L'autre fabrique, déjà fermée, produisait une forte proportion du drap d'uniforme exigé et utilisé dans les trois armes.

En s'entretenant avec moi il y a quelques semaines, l'un des filateurs a dit très justement qu'il se rendait compte que le gouvernement devait prendre, à l'avance, des mesures au titre de la défense et que, ce faisant, il devait dépenser plusieurs millions de dollars. La mise au point du CF-105 en a fourni un exemple frappant et pourtant, a-t-il dit, les autorités ne pouvaient même pas fournir aux pilotes de ces avions les pantalons nécessaires! J'espère sincèrement que le gouvernement présentera à la Commission du tarif une ferme requête en vue d'assurer une protection accrue à l'industrie

[M. Lafrenière.]

canadienne contre les importations d'Italie, du Japon et d'autres pays.

La fermeture de ces manufactures a fortement contribué à augmenter le chômage. Ma propre région est depuis très longtemps connue par ses belles fabriques de textiles de Galt, Preston et Hespeler et leur magnifique production. C'est pitoyable d'assister à l'étranglement lent d'une industrie qui existe presque depuis la confédération et de voir le grand nombre d'employés congédiés grossir les rangs des chômeurs. J'espère bien que nous ne serons pas privés des connaissances de trois ou quatre générations des meilleurs travailleurs du textile au monde. C'est pourtant ce qui arrive dans ma région, où tant d'entre eux ont dû se livrer à d'autres occupations. Leur compétence et leurs connaissances sont perdues pour nous. J'incite fortement le gouvernement à étudier soigneusement cette situation et à faire à la Commission du tarif les remarques qui s'imposent pour remédier à ce grave état de choses.

(Texte)

M. Lafrenière: Monsieur le président, il est facile de constater que plusieurs membres de la Chambre des communes sont vivement intéressés au problème de l'industrie textile.

En effet, monsieur le président, il y a, de par le Canada, environ 745 établissements de l'industrie textile. Cette industrie est donc décentralisée, ce qui est très important pour la vie économique du pays tout entier.

Quant à ce qui me concerne, je représente une circonscription où l'on exploite une fabrique de produits textiles qui employait, en 1946-1947, environ 2,000 ouvriers et qui, maintenant, n'en emploie que 1,200 à 1,300 qui ne travaillent qu'à temps réduit, c'est-à-dire, trois ou quatre jours par semaine. Ainsi en est-il, monsieur le président, pour plusieurs villes importantes du Canada et particulièrement des provinces d'Ontario et de Québec. Plusieurs villes sont dans le cas de Montmorency, ville située dans la circonscription de Québec-Montmorency, c'est-à-dire que leur vie économique dépend d'une seule industrie, et, comme dans la plupart des cas il s'agit d'une industrie de produits textiles, il en résulterait que si les manufacturiers devaient fermer leurs portes dans ces villes, elles deviendraient ce que l'on appelle des villes fantômes. C'est pourquoi il est important que le gouvernement pose des gestes qui soient de nature à aider l'industrie textile.

Il serait bon de rappeler à la Chambre qu'au Canada,—puisque nous ne devons parler que des lainages,—environ 54 établissements fabriquent des lainages, pendant que 36 d'entre eux fabriquent uniquement ou principalement ces produits. En mai dernier, cette industrie employait 11,000 personnes, soit